Forêt domaniale d'Orléans

Massif d'Ingrannes - Lot Les Aulnes-Les Caillettes

Chasses en battue, traque-affût, approche-affût, chasse à la bécasse





Quel chasseur n'a pas eu envie un jour d'aller chasser en terres solognotes ?

L'ONF propose ici des journées de qualité, avec de multiples modes de chasses : Battue, traque-Affût, approche-affût, et bécasse devant soi au chien d'arrêt. Les archers sont également acceptés.

C'est au chasseur de choisir le produit le plus adapté à ses exigences.

A Orléans, chasse rime avec sécurité, nature et convivialité.

C'est un nouveau territoire ouvert de 1330

hectares, en plein cœur de la Forêt Domaniale d'Orléans (35000 Ha) aux portes de la Sologne, constitués de peuplements feuillus et résineux accueillant des cerfs, chevreuils, sangliers et bécasses. Facile d'accès par sa proximité de l'autoroute A10, à moins d'1h30 de Paris.

Les prestations proposées

La battue et la traque affût

Cette chasse du cerf, sanglier et chevreuil est une chasse en continu à la journée, organisée en 3 à 5 traques et encadrée par des professionnels.

Une journée de chasse de qualité, alliant convivialité et pratique rigoureuse conforme à l'éthique de la chasse.

Accueil au rendez-vous 8h45 avec repas, (10h00 sans repas)

Casse-croûte pris en commun.

Délivrance des consignes.

Journée de chasse en continu.

Présentation du tableau, honneurs.

Découpe du gibier par l'ONF.

Distribution de la venaison par tirage au sort. Le casse-croûte du matin n'est pas compris dans nos tarifs.

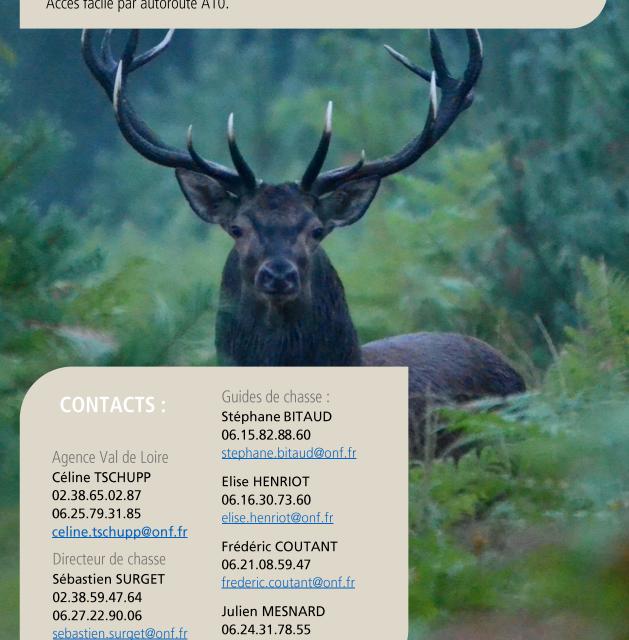
BON A SAVOIR

Les espèces et nombre d'animaux à prélever sont déterminés par l'ONF en fonction du plan de chasse.

Le groupe de chasseurs est constitué par l'ONF mais il est possible de réserver le lot pour un seul groupe pré-constitué.

Réservation uniquement auprès de l'agence et du directeur de chasse.

Des chasses à l'approche et l'affût (Brocard et cerf) vous sont aussi proposées dans cette forêt ainsi qu'une chasse à la bécasse devant soi au chien d'arrêt, voir fiche correspondante. Accès facile par autoroute A10.



<u>julien.mesnard@onf.fr</u>